



MAIRIE DE ROUFFIAC

INFORMATION RENTREE SCOLAIRE **2026-2027**

NUMEROS UTILES :

Ecole : 05.63.38.42.33

M. le Maire : 06.79.64.67.48

Directrice :	Mme CLERGUE Audrey
Professeur des écoles :	Mme LELIEVRE Ophélie
Agents scolaires :	Mme CAILLOL Nathalie
	Mme GUIBAUD Christine
	Mme MELLET Sylvie

CANTINE :

Tarif applicable au 1^{er} septembre 2026 : 3.95 € le repas.

Merci de faire passer au plus tard le 1^{er} octobre le quotient familial (mois de septembre), afin d'appliquer la tarification « cantine à 1 euro ». Rappel sans ce papier c'est le plein tarif qui s'applique. A donner au secrétariat de la mairie.

De même, dès qu'il y a un changement de quotient, la famille est tenue d'en avvertir le secrétariat de la mairie le plus rapidement possible avec l'attestation afin de mettre à jour le tarif applicable. Si vous n'avez pas reçu pour septembre merci de le transmettre dès réception ; cela sera pris en compte le mois suivant.

Nous vous rappelons que les **inscriptions pour la cantine doivent être faites le mardi (8h30 au plus tard) pour le planning de la semaine suivante.**

Pour cela merci de faire vos demandes (annulation ou réservation) **par mail impérativement** à l'adresse suivante : periscolaire@rouffiac81.fr

De même, si votre enfant est malade, ou une absence de prévue (rendez-vous médical par exemple), merci de téléphoner la veille avant 8h30 pour prévenir (05-63-38-42-33).

Vous pouvez aussi le faire par mail (attention les mails seront lus à 8h la veille)

Passé ce délai, la cantine vous sera facturée

GARDERIE:

Tarif applicable au 1^{er} septembre 2026 : 1.20 € par jour et par enfant.

Nous rappelons aux parents que la garderie est ouverte de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 (payante à partir de 16h40).

Nous rappelons aux parents que le goûter n'est pas fourni par l'école ou la mairie. Merci de prévoir le cas échéant.

Le soir la garderie ferme à 18h30. Des pénalités seront appliquées pour tous dépassements non justifiés après cette heure.

Attention lors des réunions professeurs/parents, les enfants qui sont sortis de l'établissement à 16h30 et qui reviennent par la suite, sont sous la responsabilité des parents.

Les parents peuvent s'ils le souhaitent, laisser leur enfant à la garderie (payante). Tout enfant qui viendra en garderie sera facturé (questions de responsabilité).

Un règlement de l'école et des activités périscolaire sera transmis aux parents après approbation lors du 1^{er} conseil d'école. Celui-ci sera à retourner signé par les parents et les élèves.

Je souhaite à vos enfants une très bonne rentrée scolaire.

Le Maire
M. TREBOSC